

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N°AR\_2023\_2102\_CC**

**OBJET :**

**CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTE PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE  
RUE DE LA REPUBLIQUE  
COMMUNE DELEGUEE  
DE TOURLAVILLE**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2213-28,

VU le code de la route,

Vu l'arrêté n° AR\_2022\_3724\_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués, complété par l'arrêté N° AR\_2023\_0211\_CC du 17 janvier 2023,

VU l'absence et le manque de cohérence concernant l'adressage,

Vu la division de l'habitation et la création de 2 parcelles, il est nécessaire de donner un numéro de voirie à la parcelle cadastrée 602 BE 1311, rue de la République.

**ARRÊTE**

**Article 1**

Il convient d'attribuer le numéro à la parcelle concernée comme suit :

Parcelle 602 BE 1311

le numéro 11 bis

Le numéro vient en complément de : rue de la République –Tourlaville–50110 Cherbourg-en-Cotentin

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté par le demandeur.

**Article 3**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc BP 25086 14050 Caen cedex 4) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4**

Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Cherbourg-en Cotentin,

Le **23 MAI 2023**  
Par délégation

Le Maire Adjoint,

**Patrice MARTIN**

